

COMPTE RENDU de la Séance du 21 AOUT 2013

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Pierre JAVELLE, au lieu habituel de ses séances le mercredi vingt et un août deux mille treize à dix-neuf heures.

La convocation a été adressée le 12 août 2013 avec l'ordre du jour suivant :

- Décision modificative n°02 BUDGET PRINCIPAL : versement d'une subvention au Budget Service EAU en raison de crédits insuffisants pour le paiement des travaux d'eau potable réalisés dans le centre du village
- Décision modificative n°02 BUDGET Service EAU : mouvements des crédits budgétaires suite au versement d'une subvention du BUDGET PRINCIPAL

Étaient présents Messieurs et Mesdames : ANDRE Gérard, BALCEROWIAK Bernadette, CAUBET Jean, JAVELLE Pierre, LOUIS Monique, PAYEUR Emmanuel, SOMMARUGA Alain et TERRIER Anne-Laure.

Absents excusés : M. Dominique BEAUDART procuration à M. Pierre JAVELLE, Mme Anne JAY, M. Eric MENETRIER, M. Francis MORREEL, M. Bernard RASSINOUX, M. Pierre REVEST, M. Pierre SCHWRDA.

Mme Anne-Laure TERRIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- demande de subvention de l'Association Familles Rurales pour l'animation du 14 juillet 2013.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

Décision modificative n°02 Budget PRINCIPAL : versement d'une subvention au Budget Service EAU en raison de crédits insuffisants pour le paiement des travaux d'eau potable réalisés dans le centre du village

Le Maire présente au Conseil municipal le 3^{ème} acompte de la société TP2B et rappelle les deux devis de VEOLIA-EAU concernant des raccordements de branchements existants sur les canalisations neuves et raccordements des canalisations neuves sur réseaux existants non prévus dans le marché. Les crédits budgétaires prévus au Budget Service EAU (art.2315) étant insuffisants, il est donc nécessaire de procéder au versement d'une subvention complémentaire sur le Budget Service EAU d'un montant de 50 000 € dont détail des mouvements des crédits ci-après :

Dépenses de fonctionnement :

- 022 (Dépenses imprévues) : -30 000 €
- 61522/011 (Bâtiments) : -10 000 €
- 61523/011 (Voies et réseaux) : -10 000 €
- 657364/65 (subvention) : +50 000 €

Après délibération, les modifications budgétaires sont approuvées à l'unanimité par le Conseil municipal.

Décision modificative n°02 BUDGET Service EAU : mouvements des crédits budgétaires suite au versement d'une subvention du BUDGET PRINCIPAL

Suite au versement d'une subvention du BUDGET PRINCIPAL d'un montant de 50 000 € en raison des crédits insuffisants nécessaires pour le paiement des travaux d'eau potable réalisés dans le centre du village, le Maire présente au Conseil municipal le détail des mouvements des crédits budgétaires ci-après :

Dépenses de fonctionnement :

- 023/023 (virement à la section d'investissement) : +50 000 €

Recettes de fonctionnement :

- 748/74 (Autres subventions d'exploitation) : + 50 000 €

Dépenses d'investissement :

- 2315/23 (Installation, matériel et outillage) : +50 000 €

Recettes d'investissement :

- 021/021 (virement de la section de fonct.) : +50 000 €

Après délibération, les modifications budgétaires sont approuvées à l'unanimité par le Conseil municipal.

Subvention accordée à l'Association Familles Rurales pour l'animation du 14 juillet 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de verser une subvention de **250.00 €** à l'Association Familles Rurales pour l'animation du 14 juillet 2013.

Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 04/07/2013 et transmis au contrôle de légalité le 22/08/2013.

Le Maire,
P. JAVELLE